EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **16 décembre 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **seize décembre deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 09 décembre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Simon POURRET à Jérôme AUSLENDER, Sondès EL HAFIDHI à Christophe BERTUCAT, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Suite au passage de manifestants et de représentants syndicaux de l'entreprise AIA (Ateliers Industriels de l'Aéronautique) et à la demande de M. Cyril CINEUX, Monsieur le Maire décide de débuter la séance du Conseil Municipal par le vœu relatif au maintien du statut d'ouvrier d'Etat dans les ateliers industriels de l'aéronautique. A l'issue du vote, Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour prévu.
M. Jérôme AUSLENDER arrive avant le vote du vœu A (début du pouvoir de M. Simon POURRET).
M. Louis COUSTES arrive pendant le débat commun aux 5 premières questions (fin du pouvoir donné à M. Jean-Luc BLANC).
Mme Marion CANALES quitte la séance pendant la présentation de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.
M. Dominique ADENOT quitte la séance pendant la présentation de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Abdelmajid MELLOUKI.

Rapport N° 79

AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE - UNION NATIONALE DE L'APICULTURE FRANÇAISE (UNAF)

L'objet de la convention de partenariat entre la Ville et l 'Union nationale de l'apiculture française (UNAF) consiste à soutenir les actions menées par l'UNAF et à promouvoir le respect des principes tels qu'énoncés dans la charte « Abeille, sentinelle de l'environnement » signée lors de l'inauguration du rucher le 06 avril 2010

Le programme proposé par l'avenant n°1 comporte deux axes :

1 - Suivi et récolte du miel

- Les 8 ruches de la Ville de Clermont-Ferrand installées au Parc Montjuzet et au Parc du Creux de l'Enfer font l'objet de plusieurs visites d'entretien par an. L'apiculteur référent, assure le suivi du rucher, le nourrissement, les traitements auprès des colonies et le renouvellement du matériel si nécessaire,

- L'UNAF procédera au bon maintien des colonies d'abeilles (remplacement de reines si nécessaire, récupération d'essaim, etc.),

- L'apiculteur référent du rucher doit tenir à jour un cahier de suivi de cheptel sur lequel il notera ses interventions, il pourra être accompagné d'un ou deux agents de la Ville de Clermont-Ferrand à condition que l'employé soit équipé d'une tenue adéquate et respecte les consignes de sécurité de l'apiculteur,

- Une ou plusieurs fois chaque année en fonction de l'importance de la miellée, l'apiculteur référent procédera à la récolte et à l'extraction du miel du rucher partenaire. En cas de pluralité de récoltes dans une même année, une seule récolte sera médiatisée et effectuée en public. Cette opération est effectuée dans un local ad hoc mis à disposition par la Ville de Clermont-Ferrand avec le matériel d'extraction fourni par l'apiculteur référent. (Les autres récoltes sont mises en pot et livrés par l'apiculteur référent à la Ville de Clermont-Ferrand.),

- La date de la récolte effectuée en public sera proposée par l'UNAF dans le cadre des « Journées Nationales Abeille, sentinelle de l'environnement / APIdays». Cette journée se tiendra entre le mois de juin et le mois de septembre de chaque année, la date précise devant être communiquée à la Ville de Clermont-Ferrand 2 mois minimum avant l'événement,

- Lors de cette journée en public, un apiculteur commente la totalité de l'extraction du miel et répond aux questions du public,

- Les apiculteurs participent aux actions de communication autour de l'extraction du miel qui seront élaborées conjointement et préalablement par l'UNAF et la Ville de Clermont-Ferrand,

- L'UNAF procède à une analyse de miel par an et par site. Cette analyse donne lieu à un commentaire sur la composition et la qualité du miel récolté,

- Le miel récolté est ensuite conditionné et livré en pots de 125 g à la Ville de Clermont-Ferrand. Le miel récolté est alors la propriété de la Ville de Clermont-Ferrand qui en dispose librement (sauf à des fins commerciales) en contribuant notamment à promouvoir les objectifs de l'opération « Abeille, sentinelle de l'environnement ».

2 - Promotion du programme Abeille, sentinelle de l'environnement

L'UNAF dans le cadre de sa communication nationale, s'engage

- à citer la participation de la Ville de Clermont-Ferrand à l'opération Abeille, sentinelle de l'environnement,

- à mentionner la Ville de Clermont-Ferrand sur les supports de communication liés au projet et à les mettre à sa disposition,

- à participer à l'information à destination de la presse au niveau national,

- à collaborer, lors des journées Apidays, aux animations et actions de communication initiées par la Ville de Clermont-Ferrand,

- à abonner la Ville de Clermont-Ferrand à la revue « Abeilles et Fleurs », revue mensuelle et à diffuser une interview de la Ville de Clermont-Ferrand dans un hors série Abeille, sentinelle de l'environnement,

- à actualiser la page « la Ville de Clermont-Ferrand» existante sur le site internet (www.abeillesentinelle.net) où seront publiées des photos et autres actualité sur les ruches,

- à remettre une fois par an une revue de presse sur l'opération nationale Abeille, sentinelle de l'environnement.

Dans le cadre de cette convention, une subvention annuelle de 9 000 € est proposée. Cette dernière est inscrite au budget 2017.

Cette convention peut être complétée, chaque année, par un avenant après concertation avec les services municipaux concernés.

Le projet d'avenant n°1, ci-joint, précise les actions pour 2017.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission d'autoriser :

- la signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle entre la Ville et l'UNAF

- le versement de la subvention annuelle

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 décembre 2016

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à L'écologie urbaine,
Développement Durable,
Eau et Assainissement

Nicolas BONNET

Avenant n°1 à la convention de partenariat Ville-Union nationale de l'apiculture française programme « Abeille, Sentinelle de l'environnement »

ENTRE

La Ville de Clermont-Ferrand, représenté par son Maire, habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2016

Ci après dénommée « La Ville De Clermont-Ferrand »

Et

L'UNAF, Union Nationale de l'Apiculture Française, syndicat professionnel, loi 1884, dont le siège social est situé au 26, rue des Tournelles – 75004 PARIS, représentée par Monsieur Gilles LANIO, en sa qualité de Président,

Ci-après dénommée l'UNAF,

PROJET

Préambule

L'objet de la convention de partenariat entre la Ville et l 'Union nationale de l'apiculture française (UNAF), signée le 28 avril 2016, pour une durée de 3 ans consiste à soutenir les actions menées par l'UNAF et à promouvoir le respect des principes tels qu'énoncés dans la charte « Abeille, sentinelle de l'environnement » signée lors de l'inauguration du rucher le 06 avril 2010

Article 1 : Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet de préciser le programme défini dans la convention en date du 28 avril 2016, (pour l'année 2017), et de fixer le montant de la subvention annuelle allouée à l'UNAF par la Ville de Clermont-Ferrand.

Article 2 : Programme proposé par l'avenant n°1

1) Suivi et récolte du miel

- Les 8 ruches de la Ville de Clermont-Ferrand installées au Parc Montjuzet et au Parc du Creux de l'Enfer font l'objet de plusieurs visites d'entretien par an. L'apiculteur référent, assure le suivi du rucher, le nourrissement, les traitements auprès des colonies et le renouvellement du matériel si nécessaire,
- L'UNAF procédera au bon maintien des colonies d'abeilles (remplacement de reines si nécessaire, récupération d'essaim, etc.),
- L'apiculteur référent du rucher doit tenir à jour un cahier de suivi de cheptel sur lequel il notera ses interventions, il pourra être accompagné d'un ou deux agents de la ville de Clermont-Ferrand à condition que l'employé soit équipé d'une tenue adéquate et respecte les consignes de sécurité de l'apiculteur,
- Une ou plusieurs fois chaque année en fonction de l'importance de la miellée, l'apiculteur référent procédera à la récolte et à l'extraction du miel du rucher partenaire. En cas de pluralité de récoltes dans une même année, une seule récolte sera médiatisée et effectuée en public. Cette opération est effectuée dans un local ad hoc mis à disposition par la ville de Clermont-Ferrand avec le matériel d'extraction fourni par l'apiculteur référent. (Les autres récoltes sont mises en pot et livrés par l'apiculteur référent à la Ville de Clermont-Ferrand.),
- La date de la récolte effectuée en public sera proposée par l'UNAF dans le cadre des « Journées Nationales Abeille, sentinelle de l'environnement / APIdays». Cette journée se tiendra entre le mois de juin et le mois de septembre de chaque année, la date précise devant être communiquée à la ville de Clermont-Ferrand 2 mois minimum avant l'événement,
- Lors de cette journée en public, un apiculteur commente la totalité de l'extraction du miel et répond aux questions du public,
- Les apiculteurs participent aux actions de communication autour de l'extraction du miel qui seront élaborées conjointement et préalablement par l'UNAF et la ville de Clermont-Ferrand,
- L'UNAF procède à une analyse de miel par an et par site. Cette analyse donne lieu à un commentaire sur la composition et la qualité du miel récolté,

miel récolté est alors la propriété de la ville de Clermont-Ferrand qui en dispose librement (sauf à - Le miel récolté est ensuite conditionné et livré en pots de 125 g à la ville de Clermont-Ferrand. Le des fins commerciales) en contribuant notamment à promouvoir les objectifs de l'opération « Abeille, sentinelle de l'environnement ».

PROJET

2) Promotion du programme Abeille, sentinelle de l'environnement

L'UNAF dans le cadre de sa communication nationale, s'engage
- à citer la participation de la ville de Clermont-Ferrand à l'opération Abeille, sentinelle de l'environnement,
- à mentionner la ville de Clermont-Ferrand sur les supports de communication liés au projet et à les mettre à sa disposition,
- à participer à l'information à destination de la presse au niveau national,
- à collaborer, lors des journées Apidays, aux animations et actions de communication initiées par la ville de Clermont-Ferrand,
- à abonner la ville de Clermont-Ferrand à la revue « Abeilles et Fleurs », revue mensuelle et à diffuser une interview de la ville de Clermont-Ferrand dans un hors série Abeille, sentinelle de l'environnement,
- à actualiser la page « la ville de Clermont-Ferrand» existante sur le site internet (www.abeillesentinelle.net) où seront publiées des photos et autres actualité sur les ruches,
- à remettre une fois par an une revue de presse sur l'opération nationale Abeille, sentinelle de l'environnement.

PROJET

Article 3 : Participation financière de la Ville de Clermont-Ferrand

Au titre de l'année 2017 la Ville de Clermont-Ferrand entend allouer une subvention qui s'élève à 9000 €

Article 4 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant entre en vigueur à compter de la date de signature par les deux parties.

Fait à Clermont-Ferrand en deux exemplaires

UNAF	Ville de Clermont-Ferrand
Gilles LANIO Président de l'UNAF	Olivier BIANCHI Maire de Clermont-Ferrand

Avenant établi en deux exemplaires originaux et remis à chacune des parties